





Biodiversité

Information à tous les personnels de l'OFB

03 octobre 2024

Rapport de la commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (ATDD) du sénat sur l'OFB :

ou "comment répondre aux revendications du lobbying agricole "

QUAND ON VEUT NOYER SON CHIEN ON DIT QU'IL A LA RAGE

Lors de l'audience du 14 mars 2024, le Sne-FSU était convoqué devant le sénateur Bacci. Nous lui avions tenu les propos liminaires suivants (extrait) : "...Le Sne-FSU est présent aujourd'hui, mais tenait à vous faire part de son étonnement au vu de la teneur du questionnaire reçu en parallèle à cette audition. Nous constatons que ce document est très orienté au regard des revendications actuelles de quelques syndicats du monde agricole et laisse apparaître un certain parti pris...."

A la lecture du rapport, les craintes du Sne-FSU se sont bien confirmées. Les sénatrices et sénateurs socialistes, écologistes et républicains en font le même constat dans leur communiqué de presse (ici).

Ce rapport fait 270 pages (<u>ici</u>), mais vous pouvez vous référer à "l'essentiel sur..." (<u>ici</u>), ainsi qu'au tableau de mise en œuvre et de suivi (<u>ici</u>).

Pour le Sne-FSU, dans ce rapport il n'est essentiellement fait mention qu'aux inspecteurs de l'environnement et non à l'ensemble du personnel, minimisant de fait la pluralité des missions de l'établissement.

Les rapporteurs font mention de l'augmentation des effectifs et du budget sans retenir que cette augmentation est liée à de nouvelles missions (intégration des laboratoires d'hydrobiologie, stratégie nationale biodiversité 2030, ...).

Les agents de l'OFB effectuent leurs missions en application des textes votés par les législateurs. De plus, il semble nécessaire de le rappeler aux rapporteurs, le contrat d'objectifs et de performance de l'OFB est bien validé par ses ministères de tutelles.

Malheureusement, l'établissement a déjà engagé des actions en réaction à ce rapport. Cela se traduit par une stratégie de communication (sans uniformes et sans armes), l'élaboration d'une charte de déontologie dont le projet présenté aux représentants du personnel se révèle être à charge contre les agents dans sa rédaction et sa forme. Le Sne-FSU a œuvré pour limiter l'impact sur le personnel et





regrette cette remise en cause des agents, particulièrement pour les agents commissionnés et assermentés. Ce dernier point est irrecevable pour le Sne-FSU.

La programmation des missions, de leurs modalités et le plan de formation ont aussi été modifiés en tenant compte des pressions qui pèsent sur l'établissement. Cet état de fait est-il positif pour une meilleure réalisation de nos missions et une meilleure contribution à la préservation de la biodiversité ? Si la formation à la connaissance du monde agricole peut paraître nécessaire pour atténuer les tensions, qu'en est-il de l'information du monde agricole concernant les missions de l'OFB ?

Pour le Sne-FSU, ce rapport rédigé par une partie des législateurs et adopté par la commission ATDD du Sénat, est uniquement une réponse aux attentes de certaines organisations syndicales du monde agricole ou à certains lobbys qui souhaitent revenir aux anciens établissements et se voudraient censeurs des missions de l'OFB, ce que nous ne pouvons ni entendre ni accepter. Nous ne pouvons que regretter que notre direction cède à ces diktats alors que c'est ce même législateur, qui aujourd'hui tire à boulets rouge sur l'OFB, qui a confié à notre établissement ses missions à sa création.

Suite à ce rapport, le projet raison d'être de l'établissement va se trouver déjà « raboté ». La V0 de la fiche d'identité de la raison d'être indique que : "Les causes de la perte de biodiversité sont identifiées. Les résistances collectives, culturelles, politiques, économiques, cognitives, psychologiques, identitaires freinent les transformations essentielles à la préservation du vivant."... "La biodiversité doit être l'affaire de tous car c'est un enjeu de toute la société."

A MEDITER....

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions sur ce rapport

Le Sne-FSU vous rappelle également les dates de ses prochaines permanences en visio (lien zoom : https://ofb-fr.zoom.us/j/97028808592) : le 31 octobre 2024, 28 novembre 2024 et le 30 janvier 2025 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30

NOUS CONTACTER:

Email: sne-fsu@ofb.gouv.fr

Site internet : https://snefsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/biodiversite-ofb/



patrice.brenans@ofb.gouv.fr

<u>Auvergne – Rhône-Alpes</u>

fabienne.mallet@ofb.gouv.fr

amelie.chantereau@ofb.gouv.fr

Bourgogne - Franche-Comté

Grand-Est

06 27 02 57 54

06 20 99 91 84

06 30 62 93 87

06 83 61 17 37

Occitanie

sne-fsu@ofb.gouv.fr





Contacter votre section « Biodiversité »

<u>Haut-de-France - Normandie</u>

cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr

06 76 61 32 64

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr

06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr 06 25 07 05 58

<u>Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse</u>

snepacacorse@gmail.com stephane.plessis@ofb.gouv.fr 06 70 81 78 84 / 06 20 28 80 58

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sébastien.jacquillat@gmail.com 06 34 04 63 29

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA 06 68 77 69 49 Sébastien JACQUILLAT 06 34 04 63 29

isabelle.heba@gmail.com sebastien.jacquillat@gmail.com



Le SNE, un syndicat de la FSU

